



CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
(SEANCE PUBLIQUE)
N° 11/2018**

**RELATIF A LA CONCEPTION, L'AMENAGEMENT ET
L'EQUIPEMENT DU STAND D'EXPOSITION DE L'IRCAM AU
SALON INTERNATIONAL DE L'EDITION ET DU LIVRE 2019**

INSTITUT ROYAL DE LA CULTURE AMAZIGHE (IRCAM)

Article 1: OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent marché a pour objet la conception, l'aménagement et l'équipement du stand d'exposition de l'Institut Royal de la Culture Amazighe au Salon International de l'Édition et du Livre 2019 (SIEL) en lot unique.

Article 2: MODE ET PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Le présent marché est passé par appel d'offres ouvert sur offre de prix en application des dispositions l'alinéa 2 paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 et de l'alinéa 2 paragraphe 3 de l'article 17 du règlement n° 2524 relatif aux marchés publics de l'Institut Royal de la Culture Amazighe ainsi que certaines règles relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Article 3: VARIATION ET CARACTERE DES PRIX

Les prix du marché sont fermes et non révisables.

Les prix mentionnés dans le bordereau des prix doivent tenir compte de l'ensemble des prestations auxquels ils s'appliquent, non seulement tels que ceux-ci sont décrits dans le bordereau des prix du présent marché, mais aussi tels qu'ils doivent être effectivement exécutés et livrés.

Toutes fournitures ou service proposés par le fournisseur dans son offre et pour lequel aucun prix n'est fourni, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Article 4: REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX

Le titulaire du marché est soumis aux textes suivants :

1. le Règlement n° 2524 du 21/07/2014 relatif aux marchés publics de l'IRCAM ;
2. le Décret Royal n° 330-66 du 21 Avril 1967 portant règlement général de la Comptabilité Publique tel qu'il a été complété ou modifié;
3. le Dahir N°01-15-05 du 19/02/2015 relatif aux nantissements des marchés publics ;
4. Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la signature du marché.

Le titulaire devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas. Il ne pourra en aucun cas exciper l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qu'ils imposent.

Article 6 : ENTITE CHARGEE DU SUIVI DE L'EXECUTION

Pour l'application du marché découlant du présent appel d'offres et des textes de référence, il y a lieu de préciser que le suivi de l'exécution sera assuré par le CTDEC, le Département de Communication et le Département du Budget et du Matériel.

Article 7 : VALIDITE DU MARCHE

Le présent marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après son approbation par l'autorité compétente.

Article 8 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

En application de l'article 33 du règlement des marchés publics de l'IRCAM, la notification de l'approbation du marché doit intervenir dans un délai de soixante quinze (75) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Article 9 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est fixé à vingt (20) jours à compter de la date précisée sur l'ordre de service de commencement de la prestation.

Le transport sur site, le montage du stand, l'installation électrique, la pose de la signalétique ainsi que l'ensemble des travaux relatifs à cette prestation doivent être effectués au plus tard le 6 février 2019 à 16 heures.

Le démontage de l'ensemble des matériels et leur enlèvement doivent être effectués le lendemain de la fermeture du salon, soit le 19 février 2019 à partir de 8 heures.

Article 11 : LIEUX D'EXECUTION

Le salon est organisé à la Foire Internationale des Expositions de Casablanca, Rue Tiznit, Face à la Mosquée Hassan II Casablanca - 20000 - Maroc. Le stand sera installé sur une allée principale.

Article 12 : REPRESENTATION DU PRESTATAIRE

Pendant toute la période du marché, le prestataire devra désigner un représentant muni des pouvoirs nécessaires pour assurer le suivi de la réalisation des prestations objet du présent marché.

Article 13 : RECEPTION PROVISOIRE et DEFINITIVE

L'IRCAM procédera, après achèvement de l'aménagement et équipement du stand à la réception provisoire. Celle-ci sera prononcée dès que toutes les vérifications des fournitures auront été déclarées satisfaisantes par L'IRCAM et sera sanctionnée par un P.V de réception provisoire.

La commission de réception établira un procès verbal de réception définitive après achèvement de la période du salon.

Article 14 : MODALITES DE REGLEMENT

L'IRCAM se libérera des sommes dues par eux en faisant donner crédit par virement au compte bancaire indiqué dans l'acte d'engagement retenu sur production d'une facture représentant le montant de la commande totalement réalisée.

La facture doit répondre aux conditions suivantes :

1. être conforme au bordereau des prix - détail estimatif pour les prestations réalisées ;
2. être signée (par la personne ayant la délégation des pouvoirs), datée et cachetée ;
3. être arrêtée en toutes lettres ;
4. faire ressortir les montants HT, TVA et TTC (pour les fournisseurs étrangers, elle doit faire ressortir le montant de la part en devise à transférer) ;

5. fournie en cinq exemplaires dont l'originale est timbrée de dimension ;
6. elle doit rappeler les références du marché et l'intitulé exact du compte bancaire de l'attributaire du marché, ainsi que le RIB composé de 24 chiffres.

Le paiement sera effectué après la prononciation de réception définitive et de la réception par l'IRCAM des pièces justificatives (factures, Bons de livraison, cautionnements, etc...).

Article 15 : PENALITES DE RETARD

A défaut par le fournisseur d'avoir terminé la livraison dans les délais fixés, il lui sera appliqué, sans préjudice des mesures qui pourraient être prises par l'Institut, une pénalité de 3‰ (trois pour mille) du montant du marché par jour de retard.

Toutefois, le montant total de ces pénalités est plafonné à 10 % du montant initial du marché.

Article 16 : CAUTIONNEMENT ET RETENUE DE GARANTIE

Le cautionnement provisoire est fixé à quinze mille dirhams (15 000,00 dh). Il sera restitué aux candidats non retenus.

Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant initial du marché, il doit être fourni dans les 30 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, qui sera libéré à la réception définitive.

Par dérogation à l'article n°40 du CCAG-EMO, il ne sera pas appliqué de retenue de garantie pour ce marché.

Article 17 : ASSURANCE

Conformément aux dispositions de l'article 20 du CCAG-EMO, l'attributaire doit présenter une police d'assurance couvrant les risques inhérents à l'exécution du présent marché.

Article 18 : LITIGES

Tout litige entre le maître d'ouvrage et le titulaire est soumis aux tribunaux compétents conformément aux dispositions des articles 53 et 55 du CCAG-EMO.

Article 19 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'élection du domicile, il faut se conformer aux dispositions de l'article 17 du CCAG-EMO.

Article 20 : CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit de l'IRCAM, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications ou informations fournies par l'IRCAM ou en son nom et au sujet du marché, à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Tout document, autre que le marché lui-même, demeurera la propriété de l'IRCAM et tous ses exemplaires seront retournés à L'IRCAM, sur sa demande, après exécution des obligations contractuelles.

Article 21 : DROIT DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Le titulaire doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 22 : CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de résiliation du présent marché, il sera fait application prévues au CCAG-EMO.

Article 23 : NANTISSEMENT

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement, il est précisé que :

- a) la liquidation des sommes dues par l'IRCAM en exécution du marché, sera opérée par les soins du Recteur de l'IRCAM, ou de son délégué ;
- b) l'autorité chargée de fournir au titulaire du marché ainsi qu'au bénéficiaire des nantisements ou subrogations les renseignements et états prévus à l'article 7 du Dahir N°01-15-05 du 19/02/2015 relatif aux nantisements des marchés publics, est le Recteur de l'IRCAM, ou de son délégué ;
- c) les paiements prévus aux marchés seront effectués par l'Agent comptable de l'IRCAM, seul qualifié pour recevoir les significations des créances du titulaire du Marché.

Le Recteur de l'IRCAM, ou son délégué, délivrera sans frais, à l'entrepreneur, sur sa demande écrite et contre récépissé, un exemplaire spécial du marché portant la mention "exemplaire unique" conformément aux dispositions du dahir N°01-15-05 du 19/02/2015.

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

I. GENERALITES

L'Institut Royal de la Culture Amazigh (IRCAM), placé sous la Protection Titulaire Royale, est créé par le Dahir N° 1-01-299 du 17 octobre 2001 et assume les missions qui lui sont dévolues. Il est doté de la pleine capacité juridique et de l'autonomie financière et a pour objet de sauvegarder et promouvoir la culture amazighe dans toutes ses expressions et de concourir à la mise en œuvre des politiques devant permettre l'introduction de la langue amazighe dans le système éducatif et son rayonnement dans l'espace social, culturel et médiatique.

Le Salon International de l'Édition et du Livre se tiendra à Casablanca du 07 au 18 février 2019.

L'Institut Royal de la Culture Amazighe sera présent sur un stand de 135 m² où elle réunira ses centres de recherche pour présenter ses actions et ses réalisations en faveur de la promotion de la langue et de la culture amazighes, permettre l'exposition et la vente de ses publications et mener des actions de relations publiques avec les visiteurs du salon et les professionnels des métiers du livre et de l'édition.

Le stand hébergera les sept centres de recherche suivants :

- Le Centre de l'Aménagement Linguistique (CAL) ;
- Le Centre de la recherche didactique et des programmes pédagogiques (CRDPP) ;
- Le Centre de la Traduction, de la Documentation et de l'Édition (CTDEC) ;
- Le Centre des Etudes Artistiques et Littéraires et de la Production Audiovisuelle (CEAELPA) ;
- Le Centre des Etudes Historiques et Environnementales (CEHE) ;
- Le Centre des Etudes Anthropologiques et Sociologiques (CEAS) ;
- Le Centre des Etudes Informatiques, des Systèmes d'Information et de Communication (CEISIC).

Chaque centre de recherche présentera son programme scientifique et participera dans l'animation du stand selon un planning préalablement établi. Le seul centre qui assurera l'animation du stand durant toute la durée du salon est le CTDEC en plus du Département de Communication qui se chargera des relations avec la presse et les médias.

II. CONSISTANCE DE LA PRESTATION

La stand de l'Institut Royal de la culture amazighe d'une surface de 135 m² devra être aménagé de façon à accueillir les centres de recherche qui ont un programme culturel riche et varié qui comprend des expositions, des ateliers, des signatures d'ouvrages, des conférences etc..

L'offre du prestataire devra inclure :

- La conception du stand
- Aménagement et équipement en mobilier
- Le revêtement du sol
- Le câblage électrique et les raccordements
- Le câblage informatique et les raccordements
- L'éclairage
- La signalétique

- La sécurité et l'hygiène
- Le montage et le démontage du stand.

III. AMENAGEMENT DU STAND

Le stand a pour objet d'accueillir le grand public visiteur du salon en demande d'information sur la langue et la culture amazighe. Il doit permettre à l'institut d'exposer les publications et d'assurer la vente et aux centres de recherche de présenter leurs activités et d'exposer leur réalisations.

L'aménagement du stand doit permettre d'identifier immédiatement et de façon bien visible l'Institut Royal de la Culture Amazighe. Il doit être esthétique et conforme à l'image de l'Institut. Les spécifications techniques y compris la charte graphique devront être scrupuleusement respectées.

Répartition des espaces

Le stand doit être réparti comme suit :

- Un espace « exposition » ;
- Un espace « vente » ;
- Un espace de stockage de 8 m² ;
- Un espace « conférences et débats » couvert (avec plafond) ;
- Un espace de « repos » de 6 m² ;
- Un accueil institutionnel.

1. Conception et aménagement du stand

Ce prix inclus la conception du stand, le montage, le démontage, l'installation électrique, la pose de la signalétique et du mobilier.

Article payé à l'**Ensemble** au prix suivant au.....**Prix n°1**

2. Mobilier

Fonctionnel et ludique le mobilier doit se décliner dans les couleurs qui distinguent l'Institut (blanc et bleu) et tous les matériaux du stand doivent répondre aux normes élémentaires de sécurité.

2.1. Espace accueil

Le comptoir d'accueil institutionnel doit être clairement identifié avec le logo de l'Institut Royal de la Culture Amazighe et le nom du stand. Les comptoirs d'accueil devront tous se trouver en bordure de stand exactement dans l'angle qui fait le coin et ils doivent disposer de tabourets hauts avec deux hôtesse d'accueils qui parlent la langue amazighe.

Ce prix contient les articles suivants :

- Un (1) Comptoir d'accueil des visiteurs
- Quatre (4) tabourets blancs hauts, arrondis en métal chromé

Article payé à l'**Ensemble** au prix suivant au.....**Prix n°2.1**

2.2. Espace vente

Ce prix contient les articles suivants :

- Un (1) Comptoir d'accueil pour la vente des publications sous forme de L (2x2 m) et 1m de hauteur et, droit de couleur blanche et bleu
- Deux (2) Tabourets haut, arrondi en métal chromé et en blanc

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°2.2**

2.3. Espace exposition

Ce prix contient les articles suivants :

- Neuf (9) présentoirs d'ouvrages Hauts avec tablettes inclinées de couleur Blanche en bois : 2.10 m de hauteur, 1 m de largeur, 35 cm de profondeur
- Quatre (4) présentoirs d'ouvrages Bas doubles de couleur blanche et bleu voir photos
- Trois (3) Fauteuils roulant, couleur blanche en sky
- Quatre (4) présentoirs de dépliants en plexiglas
- Une (1) table vitrée de consultation sur place

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°2.3**

2.4. Espace conférences et débats couvert

Ce prix contient les articles suivants :

- Un (1) Portrait de Sa Majesté avec chevalet en bois : 80 x 60 cm
- Cinquante (50) Chaises avec assises en simili cuir en blanc
- Trois (3) fauteuils des communicants d'une seule place
- Un (1) fauteuil des communicants de deux places
- Une (1) table basse de couleur blanche : 1.20 m de largeur et 45 cm de hauteur
- Cloisonnement vitré autour de l'espace conférence d'une hauteur de 2.5 m avec une ouverture pour l'entrée. Cloisonnement sablé au logo de l'IRCAM.

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°2.4**

2.5. Espace de stockage fermé à clé

Ce prix contient les articles suivants :

- Espace entouré de rayonnages (5 étagères minimum) pour rangement du stock des publications

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°2.5**

2.6. Espace « repos » fermé à clé

Ce prix contient les articles suivants :

- Deux (2) fauteuils d'une seule place
- Un (1) fauteuil de deux places
- Une (1) table basse
- Un (1) Réfrigérateur de bureau
- Un (1) meuble de rangement des affaires du personnel fermé à clé

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°2.5**

3. Revêtement du sol

Le revêtement doit être uni, de couleur vive, résistant et peu salissant.

Ce prix inclus :

- la fourniture et la pose du plancher en bois (135 m2)
- la pose de la moquette sur le plancher
- la mise en place du câblage électrique et informatique pour les quatre espaces (centres de recherche, conférences, exposition et vente)

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°3**

4. Signalisation

L'objectif attendu du prestataire à travers cette partie est de conférer une plus grande visibilité à l'IRCAM, à son identité et sa mission de promotion de la langue et la culture amazighes. Elle doit être réalisée dans le respect de sa charte graphique.

L'ensemble de la signalétique doit être réalisée en deux langues : l'arabe et l'amazighe (en graphie tifinaghe).

Ce prix doit inclure :

- Deux enseignes suspendues sous forme d'un cube portant le logo de l'institut et son nom dans les quatre côtés et visibles à distance.
- Le nom de l'Institut en deux langues (arabe et amazighe) et dans les deux façades
- Un comptoir institutionnel (allée principale) portera le logo de l'IRCAM dans trois emplacements.
- La signalétique des cinq espaces doit être réalisée en deux langues : Espace accueil - Espace conférences – Espace exposition – Espace vente – Espace repos
- Le logo de l'IRCAM doit être placé dans le mur de la réserve sur un fonds blanc en face de l'entrée secondaire.
- les 7 piliers dans les deux entrées (entrée principale et entrée secondaire) doivent être décorés par des affiches qui seront communiqué aux prestataires par la suite.

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°4**

5. Eclairage

L'éclairage du stand est un aspect important pour mettre en valeur le stand. Différents types d'éclairage sont nécessaires pour agencer le stand.

Ce prix inclut :

- Des spots halogènes lumineux à divers endroits des deux entrées (principales et secondaires) sont orientables selon la position désirée et éclairent bien l'entrée.
- Des projecteurs pour l'éclairage des quatre espaces :
- Eclairage des présentoirs des livres
- Eclairage de l'espace conférences
- Eclairage de l'espace centre de recherche
- Eclairage de logo de l'IRCAM
- Eclairage espace vente

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°5**

6. Service d'accueil, de sécurité, de ménage, de manutention et de transport

L'accueil, la sécurité et le ménage quotidien du stand sont à la charge du prestataire durant les 10 jours du salon. Le personnel demandé se présente comme suit :

- Deux (2) agents de sécurité
- Deux (2) hôtesse d'accueil
- Une (1) femme de ménage (passage pour nettoyage deux fois par jour)
- Un (1) manutentionnaire
- Transport de publications destinées à l'exposition et la vente, y compris la manutention:
 - Chargement et déchargement avant période du salon de l'IRCAM vers le Salon
 - Chargement et déchargement après période du salon du Salon vers l'IRCAM
 - Nombre de colis : 50 environ
 - Point de départ ou d'arrivée :
IRCAM : Avenue Allal El Fassi, Madinat Al Irfane, Hay Ryad, Rabat
Foire de Casablanca : Rue Tiznit, Face à la Mosquée Hassan II, Casablanca

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°6**

7. Sonorisation et affichage

Ce prix comprend :

- Un Système de sonorisation pour les activités réalisées dans l'espace des conférences comportant:
 - o quatre (4) micros baladeurs (2 pour le public et 2 pour les conférenciers),
 - o enceintes audio avec pieds,
 - o deux (2) TV LED 55 Pouce au moins avec Support contenant les ports suivants : USB, VGA, RCA.

Article payé à l'Ensemble au prix suivant au**Prix n°7**

8. Espace vert

Les différents espaces du stand doivent être décorés avec des plantes et des jardinières :

- Deux (2) jardinières.
- Quatre (4) grands pots de plantes.
- Quatre (4) compositions florales de roses blanches et gypsophile.

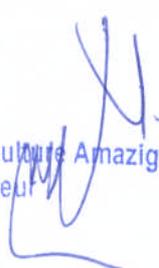
Article payé à l'Ensemble au prix suivant au.....**Prix n°8**

ARTICLE 25 : BORDEREAU DES PRIX - DETAIL ESTIMATIF

N° des prix	Désignation	Unité de mesure	Qté	Prix Unitaire en Dirhams (Hors TVA)		Prix Total
				En chiffres	En lettres	
1	Conception et aménagement du stand	ENS	1			
2	Mobilier					
2.1	Espace accueil	ENS	1			
2.2	Espace vente	ENS	1			
2.3	Espace exposition	ENS	1			
2.4	Espace conférences et débats avec le plafond	ENS	1			
2.5	Espace de stockage fermé à clé	ENS	1			
2.6	Espace repos fermé à clé	ENS	1			
3	Revêtement du sol	ENS	1			
4	Signalisation	ENS	1			
5	Eclairage	ENS	1			
6	Service d'accueil, de sécurité, de ménage, de manutention et de transport	ENS	1			
7	Sonorisation et affichage	ENS	1			
8	Espace vert	ENS	1			
TOTAL HT						
TVA						
TOTAL TTC						

Arrêté le présent bordereau des prix détail estimatif à la somme de

.....
(en chiffres et en lettres, Dh, TTC)

<p><u>Le concurrent</u> (Lu et accepté)</p>	<p><u>Le Recteur de l'IRCAM</u> Le 3/12/2018</p>
	 Institut Royal de la Culture Amazighe Le Recteur Ahmed BOUKOUSS